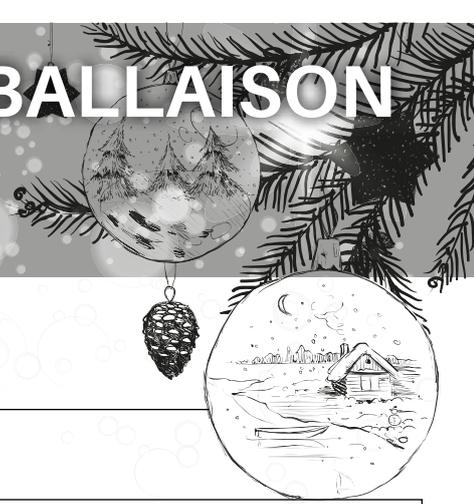




# COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 18  
DÉCEMBRE 2020



Séance du Conseil Municipal  
du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 24 novembre 2020.

### PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,  
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,  
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,  
Mme RAPIN Christiane, M. THEVENOT Gérard,  
M. CARTILLIER Antoine, Mme BERTHOLON Stéphanie,  
Mme ROSSET Sandra, M. UGO Alexandre,  
Mme GREGOIRE Corinne et M. LAGALISSE Clément.

### ABSENTS :

EXCUSÉS :

**POUVOIRS :** Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe.

A été élu(e) secrétaire : M. LAGALISSE Clément.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 novembre 2020 adopté à l'unanimité.

## FINANCES

### Délibération 1-01/12/2020 : FINANCES

**Tarif horaire moyen du personnel applicable pour le calcul des travaux en régie réalisés en 2020.**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les travaux en régie sont selon la circulaire du Ministère de l'intérieur et du budget en date du 23 septembre 1994 "des travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel, fournitures et outillage acquis ou loués par elle."

Les travaux en régie concernant ainsi tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune.

A chaque exercice budgétaire, il convient de chiffrer les chantiers menés par les services techniques afin de transférer le coût des travaux de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte « travaux en régie ». Pour les travaux de l'année 2020, Monsieur le Maire propose au conseil de retenir les travaux réalisés par les services techniques suivants :

- La création d'un local magasin aux ateliers municipaux,
- La création d'espaces verts aux Crapons, Marcorens et centre-bourg.

Pour conclure, il précise que cette pratique permet à la commune de valoriser son patrimoine et de récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais du FCTVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les coûts horaires suivants relatifs aux chantiers en régie réalisés en 2019 comme suit :

<b>Création d'un local magasin aux ateliers municipaux</b>	
Coût horaire - encadrement	28,57 €
Coût moyen horaire - main d'œuvre technique	34,69 €
<b>Création d'espaces verts aux Crapons, Marcorens et centre-bourg</b>	
Coût horaire - encadrement	28,57 €
Coût moyen horaire - main d'œuvre technique	32,26 €

### Délibération 2-01/12/2020 : FINANCES

**Budget Principal - Décision modificative N°5-2020**

**Travaux en régie.**

Cette opération permet, via le dispositif FCTVA, de récupérer la TVA du coût des fournitures employées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le programme des travaux en régie pour l'année 2020 comme suit :

Nature des travaux	Nombre d'heures	Coût horaire de l'agent	Coût Main d'œuvre	Fournitures	Coût des travaux
Création d'un local magasin aux ateliers municipaux.	201 67	34,69 € 28,57 €	8.887,88 €	2.157,34 €	11.045,22 €
Création d'espaces verts aux Crapons, Marcorens et centre-bourg.	140 20	32,26 € 28,57 €	5.087,80 €	4.035,73 €	9.123,53 €
<b>TOTAL</b>					<b>20.168,75 €</b>

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires pour intégrer les travaux en régie pour l'exercice 2020 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>				
D-023 : virement à la section d'investissement	0,00 €	20 168,75 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : virement à la section d'investissement	0,00 €	20 168,75 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 168,75 €
Total R 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 168,75 €
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>20 168,75 €</b>		<b>20 168,75 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-023 : virement de la section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 168,75 €
TOTAL D 021 : virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 168,75 €
D-2121 : plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	9 123,53 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : autres bâtiments publics	0,00 €	11 045,22 €	0,00 €	0,00 €
Total R 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	20 168,75 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 168,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 168,75 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>40 337,50 €</b>		<b>40 337,50 €</b>

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du Maire,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **Information : Acquisition de barnums par la commune règlement d'utilisation.**

Il est rappelé l'acquisition de quatre barnums par la commune. Ceux-ci pourront être mis à disposition des associations lors d'événements festifs ou manifestations locales.

Il est décidé qu'ils ne seront pas mis en location pour les particuliers.

### **Information : Ballaison :**

#### **Fiche démographique et statistique ITHEA.**

Ithéa développe des outils qui facilitent l'accès et l'usage des données locales. Une étude démographique et statistique a été présentée à l'Assemblée délibérante.

Ces données sont consultables via le site internet de la commune : [www.ballaison.fr](http://www.ballaison.fr)

## RESSOURCES HUMAINES

### **Information : organisation des services techniques pour la saison hivernale : astreintes de déneigement.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que les services techniques ont démarré leur période d'astreintes de déneigement. Deux équipes de deux agents ont été constituées.

## AFFAIRES SOCIALES

### **Information : organisation du CCAS.**

L'Assemblée délibérante est informée de la mise en place de permanences du CCAS les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois de 9 h à 11 h en mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

### **Délibération 3-01/12/2020 : AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES Modalités d'attribution des avoirs pour les services de la Pérès'cool.**

Considérant les différents cas de figure rencontrés à la Pérès'cool en termes d'absences au vu de la période de crise sanitaire COVID 19 : absence d'un professeur connu le jour même, absence d'un professeur connu au moins la veille (avant 16 h), symptômes évocateurs d'un enfant (fièvre, toux...), attente des résultats de la COVID (parent ou enfant), personne contact d'un cas testé positif à la COVID, refus de faire tester l'enfant mais symptomatique (7 jours d'isolement), télétravail de la famille, chômage partiel de la famille, chômage technique, perte de l'emploi, APC, réorganisation activités extrascolaires.

Considérant les contraintes administratives et comptables de la Pérès'cool : facturation des repas et goûter par le fournisseur s'il y a annulation de la prestation la veille pour le lendemain, contrôle du Trésor Public sur la gestion des régies comptables, continuité de la fluidité du fonctionnement des régies comptables,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE, durant les périodes d'urgence sanitaire, de créer des avoirs à comptabiliser dès le mois suivant à partir du 2<sup>e</sup> jour d'absence avec ou sans présentation de justificatif.

### **Délibération 4-01/12/2020 : AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES Règlement intérieur de la Pérès'cool : modification des majorations pour les réservations hors-délai.**

Considérant que le règlement intérieur de la Pérès'cool prévoit normalement une majoration dès que le délai du 25 du mois est dépassé.

Considérant que durant la période de crise sanitaire beaucoup de changements d'emploi du temps des familles sont recensés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE, durant les périodes d'urgence sanitaire, de ne pas appliquer de majoration en fonction des cas de figures suivants : changement d'emploi du temps de dernière minute, réunion liée à la COVID, remplacement de collègues lié à la COVID.

### **Délibération 5-01/12/2020 : AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES Actualisation des modalités de paiement des services de la Pérès'cool.**

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de donner la possibilité de paiement des prestations de la Pérès'cool par chèque-vacances ANCV.

Une convention d'agrément sera par ailleurs signée par le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'agrément,
- AUTORISE la possibilité de paiement des prestations de la Pérès'cool par chèque-vacances ANCV.

### **Délibération 6-01/12/2020 : AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES Caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie : Convention d'habilitation informatique "ALSH" concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.**

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a créé le site : [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr). Il a pour vocation d'accompagner et d'informer les familles tout au long de leur vie de parents (petite enfance, enfance et adolescence).

Il vise notamment à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes (collectives et individuelles) quel que soit leur lieu de résidence ou de travail.

Ce site recense la quasi-totalité des structures d'accueil (établissement d'accueil du jeune enfant et accueils de loisirs) et des services d'accompagnement des familles financés par les allocations familiales, à l'exception de la garde à domicile qui relève du secteur marchand, ainsi que les assistants maternels ayant donné leur accord pour être référencés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation informatique "ALSH" concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

## BÂTIMENTS COMMUNAUX ET PATRIMOINE COMMUNAL

### **Information : SIAC - parcelles forestières en vente sur Ballaison.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le SIAC accompagne les communes souhaitant faire l'acquisition de parcelles forestières. A ce titre, un catalogue regroupant les parcelles en vente sur Ballaison est régulièrement consultable sur leur site internet.

Il est décidé de lancer une réflexion sur la possibilité de constituer un patrimoine forestier sur la commune.

## VOIRIE ET RÉSEAUX

### Information : Point d'information sur les travaux, route des Crapons.

Les travaux sont terminés. Les délais ont été respectés par l'entreprise Eiffage.

Les finitions, en l'occurrence les signalisations horizontale et verticale seront effectuées au printemps prochain lors de conditions météorologiques favorables.

## URBANISME ET CADRE DE VIE

### URBANISME

#### 1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

##### Permis de construire :

- Dépôt le 09/11/2020 : PC 074 025 20 B0012 : M. SIMARD Jean-Marc, zone Ud. Création d'un studio de 36 m<sup>2</sup>, par suppression de la porte d'entrée d'un garage et remplacement par une porte-fenêtre. Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Arrêté à émettre avant le 09/01/2021.

##### Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 20/11/2020 : M. ESREB Firas, lieu-dit : "La Tuilière", zones Ud et A du PLUi. Modification du nombre de logements, qui passe de 1 à 4 logements et création d'un local à vélos avec des entrées séparées pour chaque logement, création d'une place de stationnement supplémentaire découverte. En cours d'instruction.

##### Déclarations préalables :

- Dépôt le 12/11/2020 : DP 074 025 20 B0039 : M. SANZ Daniel, lieu-dit : "Champ de la Vigne", zone A. Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre. Arrêté à émettre avant le 12/12/2020.
- Dépôt le 17/11/2020 : DP 074 025 20 B0040 : M. FONTANA Bernard, lieu-dit : "Tennebrey", zone Ud. Réalisation d'un abri de jardin. Demande de pièces complémentaires le 24/11/2020. En attente de la réponse du pétitionnaire.
- Dépôt le 20/11/2020 : DP 074 025 20 B0041 : Mme GAILLARD Laëtitia, lieu-dit : "Champ de la Croix", zone Ud. Destruction d'un muret existant et remplacement, prolongement du muret, hauteur 0,60 m + grillage 1 m, le long de l'impasse des Peupliers. Pose d'un portail et portillon. Pose d'un grillage de 1,60 m côté voisinage. Demande de pièces complémentaires le 24/11/2020. En attente de la réponse de la pétitionnaire.
- Dépôt le 26/11/2020 : DP 074 025 20 B0042 : M. COCHARD Fabien, lieu-dit : "Champ de la Croix", zone Ud. Modification du garde-corps de balcon. Réponse à apporter avant le 26/12/2020.

#### 2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES :

##### Certificats d'urbanisme opérationnels :

- Dépôt le 15/10/2020 : CU 074 025 20 B0042 : Maître DEGERINE-GRILLAT Marie-Laure, notaire à Bons-en-Chablais (74890), pour M. BESSON Alois, lieu-dit : "Champs Fontaine", zone A. Vente. Arrêté émis le 10/11/2020.
- Dépôt le 15/10/2020 : CU 074 025 20 B0043 : Maître Dominique NAZ, notaire à Douvaine (74140), pour Ms NAZ Alexandre et NGUYEN Rémi, lieu-dit : "Boisy", zone Uh. Terrain non soumis à prescription particulière. Vente. Arrêté émis le 10/11/2020.
- Dépôt le 15/10/2020 : CU 074 025 20 B0044 : Maître Edouard BIRRAUX, notaire à Anthy-sur-Léman (74200), pour Mme TREVISAN Cosetta, lieu-dit : "Vignes du Veigeret", zone Ud. Terrain non soumis à prescription particulière. Vente. Arrêté émis le 10/11/2020.

- Dépôt le 19/10/2020 : CU 074 025 20 B0045 : Maître Juliette PARIS, notaire à Douvaine (74140), pour la succession de M. DUVIGNEAU Jean-Jacques, lieu-dit : "Champlan", parcelle section E, n°767 située en zone Ud et parcelle E, n°965 située en zone Ap. Arrêté émis le 10/11/2020.
- Dépôt le 19/10/2020 : CU 074 025 20 B0046 : Maître Gilles DE GRUTTOLA, notaire à FRANGY (74270), pour M. CHAPPUIS Philippe et Mme LESTIN Lina, lieu-dit : "Gevret Nord", Lot B sur parcelle section C n°985, zone Ud. Vente. Arrêté émis le 10/11/2020.
- Dépôt le 22/10/2020 : CU 074 025 20 B0047 : Maître Julie BRUNET DUNAND CERUTTI, notaire à GROISY (74570), pour M. LAZZAROTTO Sébastien, lieu-dit : "Gevret Nord", zone Ud. Vente. Arrêté émis le 10/11/2020.

##### Déclarations préalables :

- Dépôt le 10/08/2020 : DP 074 025 20 B0028 : Mme COPPI Véronique, lieu-dit : "Crapon du Milieu", zone Ud et A du. Réfection d'un ancien garage. Demande de pièces complémentaires émise le 27/08/2020. Pièces déposées le 9/11/2020. Insuffisance : il manque 1 place de stationnement, erreur de calcul de la surface de plancher déclarée.
- Dépôt le 11/09/2020 : DP 074 025 20 B0032 : M. CLARKE Kevin, lieu-dit : "Les Chapons", lotissement : Les Mélézes, partie en zone Uc (habitation), en zone A et en zone Ap. Installation de 18 panneaux photovoltaïques en toiture. Demande de pièces complémentaires du 06/10/2020, réceptionnées le 25/11/2020. Arrêté à émettre avant le 25/12/2020.
- Dépôt le 24/09/2020 : DP 074 025 20 B0034 : M. TYRODE Jérôme, lieu-dit : "Les Crapons", partie en zone Ud et en zone A. Ajout d'une fenêtre. L'habitation a fait l'objet d'un permis de construire n°PC 074 025 18 B0015, délivré le 08/03/2019. Cette habitation est positionnée sur la zone A actuelle, qui était constructible au moment de la délivrance de l'arrêté d'autorisation. La DOC a été déposée le 23/08/2019. En l'absence de dépôt de la DAACT, il convient de déposer un permis de construire modificatif, qui a été déposé le 20/11/2020.
- Dépôt le 09/10/2020 : DP 074 025 20 B0036 : M. GOUX Pascal, lieu-dit : "Pré des Lanches", terrain situé en partie en zone Ud et en partie en zone A. Garage ouvert pour stationnement 3 voitures. Demande de pièces complémentaires le 27/10/2020. Pièces complémentaires déposées le 02/11/2020. Arrêté de non opposition émis le 20/11/2020.
- Dépôt le 26/10/2020 : DP 074 025 20 B0037 : M. BONS Didier, lieu-dit : "Le Coin", zone A. Garage enterré. Dossier en cours d'instruction. Demande de pièces complémentaires émise le 20/11/2020. En attente dépôt de ces pièces par le pétitionnaire.
- Dépôt le 19/10/2020 : DP 074 025 20 B0038 : Mme SUNER Aude, lieu-dit : "Les Pesses", zone Ap. Pergola en couverture de terrasse de 16 m<sup>2</sup>. Arrêté sans opposition émis le 05/11/2020.

##### Permis de construire :

- Dépôt le 15/09/2020 : PC 074 025 20 B0011 : Mme PERNOLLET-MEYER Alexandra, Lotissement Le Pré d'Antoinette, lot n°5. Lieu-dit : "Le Veigeret". Zone Ud. Règlement du lotissement approuvé par PA 074 025 18 B0001, et ses deux modifications M01 et M02. Maison individuelle de 149,50 m<sup>2</sup>. Dossier en cours d'instruction par la commune. Demande de pièces complémentaires le 09/10/2020. Pièces complémentaires déposées par la pétitionnaire, le 06/11/2020. Arrêté d'accord émis le 17/11/2020.

##### Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 21/09/2020 : PC N°074 025 19 B0011 - M02 : M. Mme GRIMAL Jonathan et Florine, zone Ud du PLUi. Modification de l'essence du bardage, de la teinte des matériaux composite, des parements de façade, des ouvertures. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 16/10/2020. Pièces déposées le 26/10/2020 par le pétitionnaire. Arrêté à émettre avant le 26/12/2020.
- Dépôt le 02/10/2020 : M. PERREARD Laurent, lieu-dit : "Les Pessays", zone A. Agrandissement de l'extension de 6 m du hangar

agricole. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 27/10/2020. Pièces complémentaires déposées le 17/11/2020. Réponse à émettre avant le 17/01/2021.

#### **Demande de reprise d'instruction suite à sursis à statuer :**

- Dépôt le 23/10/2020 : PC 074 025 19 B0013 : REDWAN UNITED GROUP. Un sursis à statuer a été émis le 6/11/2019, dans l'attente de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cette approbation a eu lieu le 25/02/2020.

Le pétitionnaire a émis le 23/10/2020 une demande de reprise de l'instruction de ce permis, pour la réalisation d'une villa type R+1+Combles et conservation de la maison existante. Création de 771,49 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Dossier instruit par Thonon Agglomération. Arrêté de Refus émis le 20/11/2020.

#### **INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION**

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les dossiers suivants :

- Dépôt le 19/10/2020 : DIA 074 025 20 B0027 : Maître Edouard BIRRAUX, notaire à Anthy-sur-Léman (74200), pour Mme TREVISAN Cosetta, lieu-dit : "Vignes du Veigeret", terrain bâti de 1627 m<sup>2</sup>, situé en zone Ud du PLUi. Vente. Le Président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 29/10/2020.

- Dépôt le 19/10/2020 : DIA 074 025 20 B0028 : Maître Dominique NAZ, notaire associé à Douvaine (74140), pour les consorts NAZ Alexandre et NGUYEN Rémi, lieu-dit : "Boisy", terrain bâti de 148 m<sup>2</sup> situé en zone. Vente. Le Président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 29/10/2020.

#### **INTERCOMMUNALITÉ**

##### **Information sur l'avancement des dossiers intercommunaux.**

- Gouvernance : réflexion sur l'action des conseillers municipaux au sein de l'agglomération.
- Urbanisme : mise en œuvre du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal).
- Demande d'intégration de la commune de Publier : un calendrier a été transmis au Préfet avec pour objectif un vote communautaire le 9 février 2021. Les communes de Thonon Agglomération auront alors 3 mois pour délibérer. La décision du Préfet est prévue en juin 2021 pour une intégration de la Ville de Publier au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Manifestations prévues en septembre 2021 sur Ballaison : La Chablaisienne et La Fête de la Forêt.
- Réunion d'attribution de la Salle des Fêtes aux associations pour 2021 effectuée le 13 novembre.
- Application CityAll : possibilité de consulter les informations communales via cette application à télécharger sur smartphone. En accès libre actuellement, les élus réfléchissent à son maintien à long terme via un abonnement.
- Acquisition de la parcelle du Pré Bellet : signature chez le notaire le 4 décembre.

**Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 5 janvier 2021.**

*Clôture de la séance à 21 heures.*

*La secrétaire de séance*  
Corinne GREGOIRE

*Le Maire*  
Christophe SONGEON



#### **CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE 2021**

En raison des risques liés à la propagation du virus Covid-19, nous avons pris la décision que la cérémonie des Vœux du Maire n'aurait pas lieu.

Nous espérons partager d'autres bons moments à vos côtés en 2021 quand la situation nous le permettra à nouveau.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.



#### **CONTACTS**

**MAIRIE :** 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : [accueil@ballaison.fr](mailto:accueil@ballaison.fr)

**COMMISSION INFORMATION :** [communication@ballaison.fr](mailto:communication@ballaison.fr)

**Site internet :** <https://ballaison.fr> - **Facebook :** <https://www.facebook.com/Ballaison>